

Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 20 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le vingt du mois de JUILLET

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	25
POUR :	25
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	13/07/2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : M. Franck PERARD à M. Daniel SPAGNOU
Mme Nicole PELOUX à M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Emilie SCHMALTZ à Mme Christine REYNIER
Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL
M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie SEBANI

ABSENT EXCUSÉ : M. Cyril DERDICHE

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2022-07-07-SF

M. SPAGNOU et Mme LOUVION, membres de cette association, ne prennent pas part au vote

OBJET : SF-ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE (n°35)

Monsieur le Maire indique que l'association canine sisteronaise (n°35) fait face à de graves difficultés financières pouvant mettre en péril le fonctionnement même de cette structure essentielle à l'intérêt général. Par voie de conséquence M. le Maire propose d'anticiper l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle habituellement accordée en fin d'année. M. le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 3.000 € en plus de la subvention normale de 7.800 € octroyée au mois de mai.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité par 25 voix POUR**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de **trois mille euros (3.000 euros)** à l'association canine sisteronaise (n°35)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU